

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Éloi

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QU' :

Une séance extraordinaire sera tenue à la salle Adélar-Godbout, le 18 décembre 2023 à 18h30, et portera exclusivement sur le budget de l'année 2024 et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026. Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme des dépenses en immobilisations.

DONNÉ à Saint-Éloi ce trentième jour de novembre 2023.

Certificat de publication d'un avis public

Province de Québec,
Municipalité de Saint-Éloi

Je, soussignée, Annie Roussel, (directrice générale / greffière-trésorière) résidant dans la paroisse de Saint-Éloi (ou le canton de _____), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'autre part (ou annexe aux présentes), en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : (Site internet, Bureau municipal).

En foi de quoi je donne ce certificat, ce trentième jour du mois de novembre 2023.

Annie Roussel, Directrice générale
Directrice-générale /Greffière-trésorière